OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	FL INGENIERIE	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	418 951 158 00025	**EFFECTIF**	4 à 7
FORME JURIDIQUE	SAS	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3106
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. FERRE Nicolas	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	29/09/1999
	CHEVAL Victor	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	29/09/2025
ADRESSE	21 rue de Torcé	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	29/09/2029
	72100 LE-MANS	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
TÉL / FAX	02 43 72 91 91 - 02 43 72 91 92	**ASSURANCE(S)**	CAM COURTAGE N° 2 737608
EMAIL	contact@fl-ingenierie.com		

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE

2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre - Maîtrise des coûts

- 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
- 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux
- 2.1.3 Direction de l'exécution de travaux / Assistance lors des opérations de réception

2.2 Autres missions spécialisées de maîtrise d'œuvre

- 2.2.1 Ordonnancement- Pilotage - Coordination (OPC)
- 2.2.2 Maîtrise d'oeuvre d'exécution

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 27 Janvier 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

BIM : Entreprise engagée dans la pratique BIM-IFC
COÛT GLOBAL

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.